

Demain l'Université de Strasbourg

Comité de pilotage

Séance du 22 octobre 2007

**Cahier des charges du N2 finalisé, résultant des échanges du CP
autour des propositions du groupe OG (séance du 8 octobre)**

Cahier des charges du N2 : 2 mots clés et 8 items



Expérimental



Contractualisé

- 1. Appellation**
- 2. Pourquoi le N2**
- 3. Rôles et missions**
- 4. Principes de regroupement**
- 5. Organisation**
- 6. Gouvernance**
- 7. Modalités de mise en place**
- 8. Evolution**

Cahier des charges du N2 : 1. Appellation

Collegium (des collegium)

Cahier des charges des collegium : 2. Pourquoi des collegium

- Assurer la visibilité/lisibilité internationale de l'Université
- Permettre un brassage thématique et disciplinaire
- Répondre aux questionnements scientifiques
- Améliorer la réactivité

Cahier des charges des collegium : 3. Rôles et missions

- **Mettre en œuvre la politique de l'établissement :**
 - ▶ Rendre un avis sur les dossiers relatifs aux formations et aux programmes de recherche et moyens associés
 - ▶ Coordonner le rapprochement entre formation et recherche, les relations avec les milieux professionnels concernés
 - ▶ Créer les conditions d'une réelle pluridisciplinarité
 - ▶ Faciliter l'émergence de projets qui illustrent la plus-value de l'UdS

Cahier des charges des collegium : 4. Principes de regroupement

- Thématiques
- Disciplinaires
- Formation métier

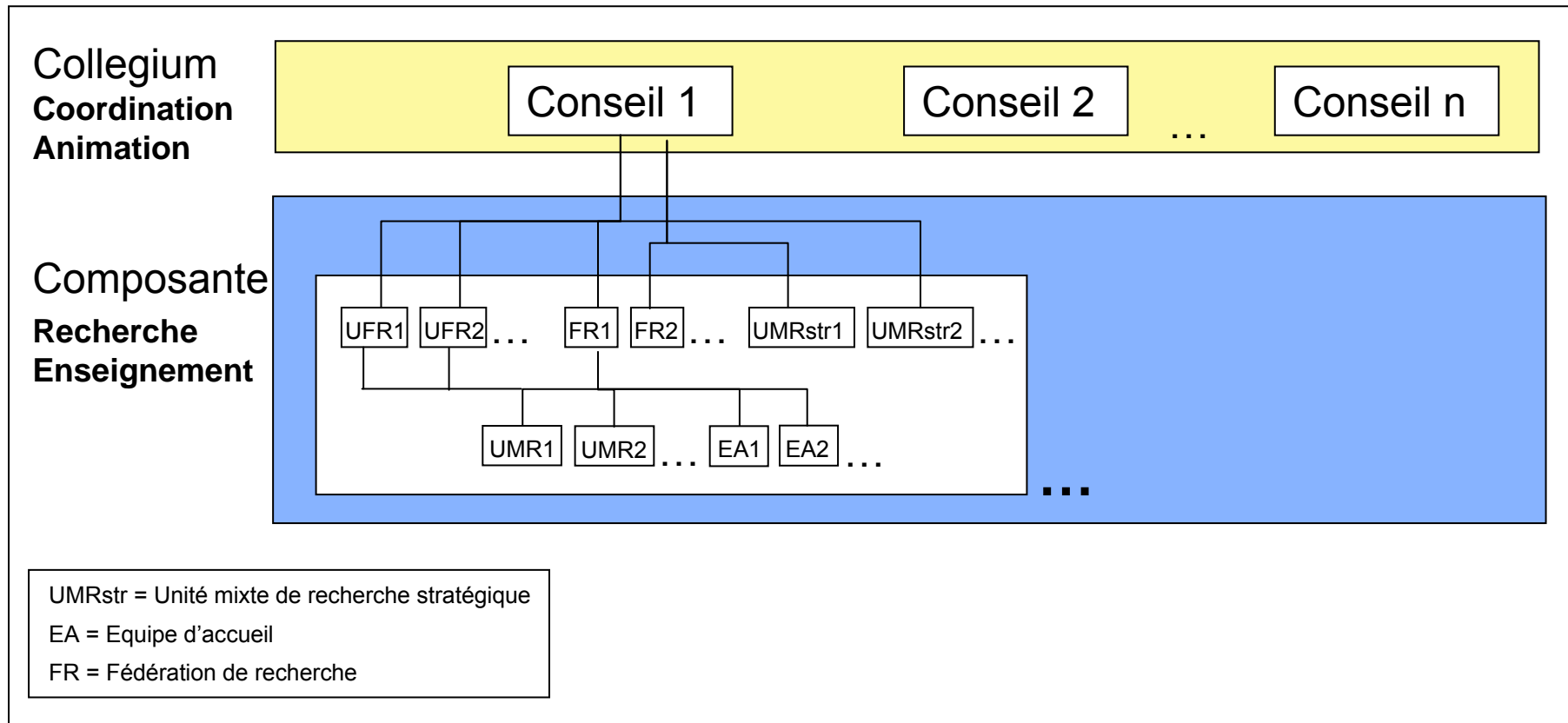
Non étanchéité/porosité



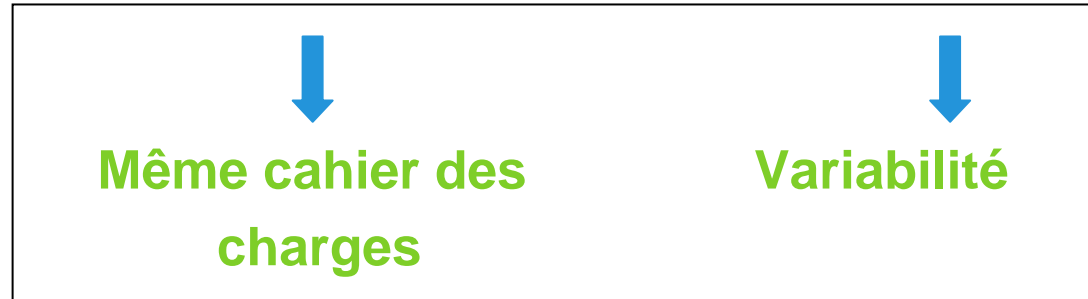
Cahier des charges des collegium : 5. Organisation (1)

- Toute composante est dans un collegium et un seul
- Composantes actuelles maintenues sur la durée du contrat avec leurs moyens
- Mises en commun de compétences favorisées
- Modalités de fonctionnement approuvées par le CA

Cahier des charges des collegium : 5. Organisation (2) - organigramme



Cahier des charges des collegium : 6. Gouvernance (1)



- **Désignation du responsable**

Elu par le directoire du collegium, puis nommé par le président

Cahier des charges des collegium : 6. Gouvernance (2)

■ **Missions du responsable**

- ▶ Représente le collegium auprès du président
- ▶ Participe au bureau élargi
- ▶ Garant de la prise en compte du collegium dans la politique de l'établissement
- ▶ Répercute, pour les concrétiser, les axes forts de la politique de l'établissement (lien entre la présidence et les composantes)

■ **Appellation du responsable**

- ▶ Directeur

Cahier des charges des collegiums : 6. Gouvernance (2)

■ Instance de chaque collegium

▶ Composition : elle est arrêtée par chaque collegium, puis approuvée par le congrès des conseils de composantes concernés

a. Au minimum, Σ des responsables de composante

ou b. Σ des responsables de composante + représentants des acteurs du collegium

ou c. Σ des responsables de composante + représentants des acteurs du collegium + personnalités extérieures

ou d. Comité restreint qui rend compte devant les instances des composantes constitutives du collegium

▶ Appellation : directoire

Cahier des charges des collègiuims : 7. Modalités de mise en place

- Sur la base du volontariat
- Avant fin novembre, les projets de collegium sont remontés par une lettre d'intention
- Une demi-journée de présentation des projets est organisée début décembre
- Le CP valide les projets avec les orientations suivantes :
 - a. La mise en place des collegium ne doit pas reconstituer les universités actuelles
 - b. Entre 6 et 12 collegium au final
 - c. Cohérence du projet scientifique et/ou pédagogique de chaque collegium
 - d. Cohérence de l'ensemble

Cahier des charges des collegium : 8. Evolution

- Au terme du premier contrat, les collegium :
 - ou Renouvellent leur contrat
 - ou Se pérennisent en une structure juridique
 - ou Sont dissoutes

- Evaluation des collegium à mi-parcours